



# Objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est

## Rapport de synthèse



# Objectifs du développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est

## Rapport de synthèse



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de  
développement

## **Commandes**

Pour commander des exemplaires du rapport *Objectifs du développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est: Rapport de synthèse* de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications  
Commission économique pour l'Afrique  
P.O. Box 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900  
Télécopie: +251-11-551-4416  
Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)  
Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© Commission économique pour l'Afrique, 2015  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés  
Premier tirage: octobre 2015

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

# Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>ii</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
1.1 Contexte	1
1.2 Méthodologie	2
1.3 Plan de travail	2
<b>2. Les enjeux majeurs du développement durable dans la sous-région de l’Afrique de l’Est</b>	<b>3</b>
2.1. Bref aperçu de la sous-région	3
2.2. Problèmes à régler et potentiels à exploiter en priorité dans le domaine du développement durable en Afrique de l’Est	5
2.2.1 <i>Problèmes à régler</i>	5
2.2.2 <i>Potentiels à exploiter</i>	8
<b>3. Domaines et thèmes prioritaires de développement durable</b>	<b>9</b>
3.1 Domaines prioritaires de développement durable au niveau national	9
3.2 Domaines prioritaires de développement durable au niveau de la sous-région	10
3.2.1 <i>Priorités économiques</i>	10
3.2.2 <i>Priorités sociales</i>	11
3.2.3 <i>Priorités environnementales</i>	11
<b>4. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable</b>	<b>13</b>
<b>5. Conclusion et recommandations</b>	<b>16</b>
5.1 Conclusion	16
5.2 Recommandations	16
<b>Liste des tableaux</b>	
Tableau 1 Problèmes de développement durable et conséquences	6
Tableau 2 Thématiques du développement durable et domaines d’action prioritaires	12
Tableau 3 Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable proposés pour la sous-région de l’Afrique de l’Est	13

## Résumé

Le présent rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique australe, est l'un des cinq rapports sous-régionaux établis pour fournir des informations aux pays africains qui se préparent à s'engager dans le processus mondial relatif aux objectifs de développement durable et a été conçu pour faire en sorte que les objectifs qui seront convenus soient effectivement alignés sur les priorités de développement durable de la sous-région. Les rapports sur les sous-régions ont servi de contributions au rapport régional de l'Afrique sur le développement durable et ont été présentés à la réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs du développement durable, organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), conjointement avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) du 31 octobre au 5 novembre 2013. La réunion a adopté son document final en tant que contribution technique en vue de son examen par le Comité de haut niveau de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015.

Les principales activités économiques en Afrique australe sont les services (51 % du PIB de la région), suivis de l'industrie (32 %). L'agriculture arrive en troisième position, avec 17 %. Depuis 2000, la sous-région enregistre une croissance économique positive, le taux le plus élevé (6 %) ayant été enregistré en 2006 et en 2007. Il s'agit d'une région très diversifiée en termes d'histoire et de résultats économiques, même si les pays qui la constituent partagent des conditions climatiques très semblables. Certains pays sont bien classés sur l'Indice de développement humain (IDH) – l'un deux se classant au 80<sup>e</sup> rang – tandis que d'autres se trouvent en fin de classement, par exemple au 185<sup>e</sup> rang. Le revenu annuel moyen de ces pays varie entre 753 et 13 049 dollars. En termes de développement humain, l'Afrique australe a enregistré des résultats nettement meilleurs que ceux de l'Afrique subsaharienne au cours des 20 dernières années, même si ces deux sous-régions dans leur ensemble ont été dépassées par l'Asie du Sud. Du côté négatif, la sous-région est un importateur net et enregistre souvent des déficits budgétaires (près de 4 % en 2012) ; le développement semble lié à un ratio d'endettement élevé de 40 % du PIB ; et l'amélioration de l'IDH est associée à une forte dégradation de l'environnement.

Les principaux problèmes assaillant la sous-région sur le plan économique, sont des taux de pauvreté élevés ; l'inégalité des revenus ; une valeur ajoutée limitée (minerais et agriculture) ; un chômage élevé et une diversification limitée. Sur le plan social, les principaux problèmes sont une forte incidence des maladies, dans de nombreux cas causée ou aggravée par le VIH et le SIDA ; des services de santé médiocres, de faibles taux de scolarisation au-delà de l'enseignement primaire ; l'augmentation des violences contre les femmes, et la persistance de l'inégalité des sexes dans la répartition des richesses et la prise de décisions à différents niveaux. Sur le plan de l'environnement, la sous-région fait face à une importante déforestation et à ses impacts connexes sur l'environnement ; à la détérioration de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes ; à l'impact du changement climatique ; à de faibles niveaux de consommation d'énergie ; et à des politiques économiques et sectorielles à visées limitées qui ne privilégient pas la gestion de l'environnement. Enfin, en matière de gouvernance, les principaux problèmes sont le manque de financement et la faible capacité des institutions à fournir des services, s'agissant en particulier de la gestion de l'environnement et de l'intégration des secteurs ; la mauvaise gestion du secteur public et du secteur rural ; et la prévalence de la fragmentation, de chevauchements, de doubles emplois et de la compétition entre les institutions.

Compte tenu des difficultés de la région, les six thèmes prioritaires ci-après ont été retenus pour parvenir au développement durable : l'éradication de la pauvreté ; l'éducation et les compétences techniques ; l'égalité des sexes et l'inclusion sociale ; la santé et la nutrition ; la durabilité de l'environnement et la gouvernance. En conséquence, le présent rapport propose cinq objectifs de développement durable, à savoir :

- (1) Éliminer durablement la pauvreté ;
- (2) Améliorer l'apprentissage (éducation et enseignement technique) ;
- (3) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale ;
- (4) Améliorer la santé et l'état nutritionnel ;
- (5) Assurer la durabilité de l'environnement.

Les objectifs de développement durable proposés dans le présent rapport se fondent notamment sur un concept unifié des objectifs ultimes du développement humain, destinés à améliorer le bien-être humain. Certains atouts des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui les ont fait accepter dans le monde entier, comme leur concision et leur simplicité, parfois qualifiées de laconisme, ainsi que leurs résultats mesurables, ont été conservés.

Les recommandations ci-après portent sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable:

- (a) Le système de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau mondial, qui commence par des évaluations nationales annuelles et se termine par des rapports complets de haut niveau sur les plans régional et mondial, devrait être maintenu. Il est toutefois proposé que ce suivi ait lieu tous les deux ou trois ans. Pour ce faire, les gouvernements doivent délibérément investir dans un système d'établissement de rapports en temps réel sur les objectifs, en vue de produire tous les ans des données fiables et régulières, si possible en tirant profit de l'avènement de la téléphonie mobile, du haut débit sans fil et de la télédétection. Un programme d'action visant à produire régulièrement des données fiables, conçu et piloté au niveau régional par des organes de l'ONU ou de l'Union africaine, et rationalisé au niveau national, pourrait être utile à cet égard ;
- (b) Les objectifs de développement durable doivent servir à élaborer les budgets nationaux et à équilibrer les dimensions économique, sociale et environnementale des politiques générales. A cet effet, les institutions des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer en matière de sensibilisation, par le truchement des ministres de la planification, des finances et des parlementaires ;
- (c) Les objectifs doivent être communs mais différenciés en termes d'indicateurs, en fonction des caractéristiques et des stades de développement des pays. Cela veut dire que les objectifs au niveau mondial peuvent être fixés selon les mêmes modalités que pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais que les cibles pour chaque pays doivent être différentes et établies en fonction de leurs points de référence. Le processus peut être piloté, au niveau technique, par les organismes régionaux de l'ONU et être rationalisé pour le bénéfice de chacun des pays. Laissés à eux-mêmes, les pays peuvent fixer des objectifs trop faciles à atteindre ; mais si cette tâche est confiée à des agents extérieurs, les cibles peuvent être irréalistes. Un organe indépendante – qui pourrait être un conseil ou une commission d'examen constitué de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau régional – devrait être chargé de définir des indicateurs acceptables et réalistes pour chaque pays ;
- (d) Davantage de ressources doivent être mobilisées pour financer la mise en œuvre et le suivi ainsi que l'évaluation des objectifs de développement durable. La priorité doit être donnée aux engagements financiers des pays, appuyés par une aide au développement, lorsqu'elle existe. A cet égard, un fonds régional doit être mis en place et mis à la disposition des initiatives régionales et nationales spécifiques afin de faciliter la collecte des données et l'analyse des objectifs de développement durable. La CEA pourrait prendre l'initiative d'étudier les modalités d'un tel fonds, avec l'appui d'autres institutions régionales ;
- (e) Des compétences techniques doivent également être mobilisées d'urgence : le renforcement des capacités en matière de formation devra inclure la définition d'indicateurs et la collecte de données. L'élaboration et l'affinement constant des indicateurs, leur utilisation efficace et l'intégration effective de toutes les dimensions du développement durable dépendent de l'engagement et des capacités du personnel de terrain. Un programme de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation, doit être mis en place au niveau régional, sous l'égide d'une institution comme la CEA ou la CUA, Commission de l'Union africaine, et ensuite intégré aux plans nationaux ;

- (f) Les indicateurs et certaines cibles doivent être constamment réévalués ; cette tâche pourra être confiée à des experts institutionnels dans les domaines pertinents, dans le cadre de consultations internes entre institutions régionales et nationales, avec une aide extérieure réduite. Comme on le notera pour certains objectifs, en particulier le nouvel objectif concernant la gouvernance, ce ne sont que quelques-uns des indicateurs proposés qui sont recueillis à l'heure actuelle. La formation sur les moyens de collecter les données pour de nouveaux indicateurs en fonction du contexte de chaque pays, est essentielle et doit être entreprise suffisamment tôt pour que les délais d'établissement des rapports soient respectés.

# 1. Introduction

## 1.1 Contexte

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), la communauté internationale a décidé de mettre en place un processus permettant de définir plusieurs objectifs de développement durable qui serviraient de fil conducteur à une action ciblée et cohérente dans ce domaine au niveau mondial, régional, national et local, et aideraient à intégrer pleinement le développement durable dans le système des Nations Unies. Il a également été reconnu que les objectifs devraient être compatibles avec le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015 et y être incorporés. À cet égard, un groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies a été établi pour proposer des objectifs de développement durable qui englobent les volets économique, social et environnemental et les liens qui existent entre eux, et pour définir des cibles et des indicateurs clairs et précis permettant d'évaluer leur progression.

Dans le cadre du processus de suivi de la Conférence, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a organisé une réunion régionale de mise en œuvre pour l'Afrique afin de d'examiner les principales conclusions de la conférence et leurs implications pour le continent. Les participants ont souligné la nécessité de disposer d'un mécanisme de consultation efficace, participatif et représentatif pour étoffer les buts, indicateurs et cibles appelés à soutenir les objectifs de développement durable.

En outre, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont tenu conjointement des consultations sous-régionales et régionales sur le programme de développement pour l'après-2015 en Afrique. Ces rencontres ont eu lieu à Accra en novembre 2011, à Mombasa en octobre 2012, à Dakar en décembre 2012 et à Hammamet (Tunisie) en mars 2013. La consultation régionale de Hammamet a notamment eu pour objet de déterminer les priorités de l'Afrique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, de préciser les facilitateurs et les facteurs essentiels de ce programme et d'harmoniser les priorités de l'après-2015 avec d'autres programmes et priorités de développement, dont Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les participants ont adopté un document final qui établit que le programme de développement pour l'après-2015 engloberait les résultats de la Conférence Rio+20, les initiatives prises à l'échelle de l'Afrique ainsi que les textes issus des consultations nationales et régionales et des instances des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que le rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est a été rédigé. Il s'agit d'un des cinq rapports préparés pour donner forme à l'engagement des pays africains dans le processus d'élaboration des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et s'assurer que les objectifs sont bien conformes aux priorités de développement durable des pays africains. Ce rapport, ainsi que celui des quatre autres sous-régions d'Afrique, ont servi de base à un rapport de synthèse de la région Afrique sur les objectifs de développement durable. Ils ont été présentés à la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, organisée du 31 octobre au 5 novembre 2013 à Addis-Abeba par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement. Les participants ont adopté un document final qui servira de contribution technique à l'examen du Comité de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015.

Le présent rapport de synthèse:

- (a) Présente et analyse les questions prioritaires de développement durable et les problèmes auxquels la sous-région doit faire face;
- (b) Précise, analyse et définit les thèmes prioritaires en matière de développement durable qui vont servir de base à l'élaboration des objectifs pour l'Afrique de l'Est;
- (c) Propose une liste concise d'objectifs de développement durable assortis de cibles et d'indicateurs pour la sous-région;
- (d) Formule des recommandations sur la façon dont ces objectifs peuvent être mis en œuvre.

## *1.2 Méthodologie*

Le présent rapport se fonde sur une analyse des informations obtenues par le biais de consultations avec plusieurs parties prenantes aux niveaux national et sous-régional, sous forme d'entretiens par courrier électronique, au téléphone ou en personne, ainsi que sur l'étude d'une large gamme de documents d'orientation clefs, de stratégies, de rapports et de programmes de pays, d'organisations internationales et de communautés économiques régionales couvrant les pays de l'Afrique de l'Est. Le projet de rapport ainsi obtenu a fait l'objet d'une évaluation par les pairs lors de la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, où tous les états membres étaient représentés. Le document a ensuite été finalisé en se fondant sur les recommandations et les commentaires émis lors de la réunion.

## *1.3 Plan de travail*

Le présent rapport de synthèse se compose de cinq sections. Après l'introduction, la deuxième section porte sur les enjeux principaux du développement durable dans la sous-région d'Afrique de l'Est. La troisième décrit les priorités de la sous-région dans ce domaine. En se fondant sur les conclusions des sections précédentes, la quatrième section propose plusieurs objectifs de développement durable, ainsi que des cibles et des indicateurs pour la sous-région d'Afrique de l'Est. Enfin, la cinquième section fournit des recommandations sur l'appropriation et la mise en œuvre de ces objectifs.

## 2. Les enjeux majeurs du développement durable dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

### 2.1 Bref aperçu de la sous-région

La sous-région de l'Afrique de l'Est regroupe les 14 pays suivants de la région des Grands Lacs, de la corne de l'Afrique et des îles de l'océan Indien: Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud. Ces pays doivent faire face à un certain nombre de problèmes économiques, sociaux et environnementaux similaires, tel qu'un niveau élevé de pauvreté, un taux de chômage important, des inégalités et un appauvrissement des ressources.

Les pays de l'Afrique de l'Est se sont efforcés de mettre en œuvre un programme d'intégration régionale commun en créant des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, et en encourageant le développement du commerce ou le renforcement des liens socioéconomiques. Douze de ces pays (Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles) sont membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). Cinq d'entre eux (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda) sont membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et sept (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan du Sud) de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). En travaillant ensemble à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes collectifs, les États membres parviennent davantage à relever les défis et à répondre aux pressions qui affectent le développement durable dans la sous-région.

Comme d'autres blocs économiques régionaux, la Communauté d'Afrique de l'Est axe ses efforts sur l'élargissement et l'approfondissement du processus d'intégration au sein de ses cinq États membres afin d'encourager la croissance et le développement nécessaires pour répondre aux besoins de leur population croissante. La disponibilité des données, qui sont précises et fiables, facilite le suivi et l'évaluation des programmes, de la planification et du processus décisionnel de la Communauté.

En juin 2009, la Communauté d'Afrique de l'Est comptait environ 129,5 millions d'habitants et enregistrait un taux de croissance moyen annuel de 2,5 %, en baisse par rapport à 2007, où il était de 2,8 %. Le taux de mortalité infantile dans la région va de 52 à 106, et le taux de mortalité infantojuvénile, de 74 à 137. De façon générale, ces chiffres sont en diminution. Dans le secteur de l'éducation, certains indicateurs comme les taux de scolarisation, d'achèvement des études, de transition et d'alphabétisation enregistrent également une amélioration<sup>1</sup>.

1. Données et chiffres de la Communauté d'Afrique de l'Est, 2010.

Concernant les résultats économiques de la Communauté, le taux moyen de croissance réelle a baissé à 4,7 % en 2009, contre 7 % en 2008. C'est le Rwanda qui a enregistré la plus forte croissance réelle avec 6,1 %, suivi de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda à 6% et 5,2%, respectivement. En chiffres absolus, le produit intérieur brut (PIB) total de la sous-région s'élevait à 74,047 millions de dollars des États-Unis en 2009 contre 72,998 millions de dollars en 2008. Dans tous les pays de la Communauté, le secteur dominant en 2009 restait l'agriculture, suivi du commerce de gros et de détail, et de l'industrie manufacturière. Le taux moyen tendanciel annuel d'inflation a fortement chuté, passant de 12,8 % en 2008 à 6,6 % en 2009. Dans le domaine des finances publiques, le ratio des recettes fiscales par rapport au PIB allait de 12,1 % (au Rwanda) à 23,4 % (au Kenya). Pendant la même période, le secteur du tourisme a connu un rebond, le nombre de visiteurs ayant augmenté de 4 % en 2009 après avoir baissé de 7,4 % en 2008<sup>2</sup>.

La Communauté d'Afrique de l'Est a souligné l'importance du développement interrégional pour ses États membres. Il s'agit notamment de renforcer les infrastructures comme le transport routier, aérien et maritime, un secteur qui a fait l'objet d'une attention particulière de la part de tous les États membres. L'énergie et les technologies de l'information et de la communication ont également été privilégiées aux niveaux national et sous-régional<sup>3</sup>. Ces trois secteurs sont des éléments importants de toute économie en raison de leur rôle de catalyseur.

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a été créé en 1994 pour succéder à la Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique de l'Est et austral. Toute une série de programmes et d'activités ont été élaborés dans ce cadre: libéralisation et facilitation des échanges, intégration monétaire, développement des infrastructures, technologies de l'information et de la communication, promotion des investissements, développement du secteur privé, paix et sécurité, et prise en compte de la problématique hommes-femmes. Selon le rapport sur l'investissement du COMESA, les résultats affichés par les pays membres ont été remarquables et montrent une réelle amélioration générale. Les achats dans le cadre de fusions et d'acquisitions locales ont atteint 91 %, soutenus par une augmentation de 67 % pour les industries du tertiaire et de 53 % pour celles du secteur secondaire.

Le développement des infrastructures est primordial pour stimuler les investissements dans de nombreux pays d'Afrique de l'Est aux potentiels encore inexploités. Il est également indispensable pour faciliter la communication et la circulation des biens, des services et des personnes au sein de la sous-région. Actuellement, le mauvais état des infrastructures, notamment des routes, reste un obstacle majeur au bon fonctionnement d'autres secteurs clés dans les cinq pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est<sup>4</sup>. Concernant le transport routier, le lancement du Projet de réseau routier de l'Afrique de l'Est, long d'environ 7 426 km, représente une étape essentielle dans la lutte contre les goulets d'étranglement en matière d'infrastructures dans la sous-région. Ce projet vise donc à créer des liens transfrontaliers afin de faciliter les échanges.

La sous-région doit faire face à des crises économiques persistantes du fait principalement de la forte dégradation de ses ressources naturelles et de son environnement. Cette situation, encore aggravée par les sécheresses récurrentes et d'autres catastrophes naturelles ou d'origine humaine, génère une pauvreté perpétuelle et un sous-développement qui, à leur tour, accélère la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement en général, entretenant ainsi le cercle vicieux<sup>5</sup>. La sous-région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement regorge de ressources naturelles qui permettraient d'accélérer la croissance économique et le développement social. Malheureusement, ce potentiel n'est pas exploité en raison de la croissance rapide d'une population largement rurale qui dépend fortement des ressources naturelles, des catastrophes naturelles et des faiblesses institutionnelles<sup>6</sup>.

---

2 Données et chiffres de la Communauté d'Afrique de l'Est, 2010.

3 Stratégie de développement de la Communauté d'Afrique de l'Est, 2006.

4 Stratégie de développement de la Communauté d'Afrique de l'Est, 2006.

5 IGAD, *Environmental and natural resources strategy*, 2007.

6 IGAD, *Environmental and natural resources strategy*, 2007.

## 2.2 Problèmes à régler et potentiels à exploiter en priorité dans le domaine du développement durable en Afrique de l'Est

### 2.2.1 Problèmes à régler

L'analyse des informations recueillies montre quels sont les problèmes et les défis à traiter en priorité dans le domaine du développement durable, leurs causes et leurs conséquences, ainsi que les liens qui existent entre eux. Ils sont résumés dans le tableau 1 ci-dessous. Ces questions sont toutes interdépendantes et partagent les mêmes causes et conséquences. Elles peuvent également avoir des effets directs ou indirects entre elles.

Au cours des six dernières années, la sous-région a connu une croissance économique impressionnante en dépit de la crise financière mondiale. Le taux de croissance moyen du PIB entre 2010 et 2013 a été d'environ 5 %. L'Éthiopie est l'économie qui a connu la plus forte croissance, avec 8,2 % en moyenne sur la période. Le Soudan du Sud a enregistré une croissance de 4 % en 2011 mais l'arrêt de la production pétrolière peu après a entraîné une chute de 48 % du PIB. De façon générale, la croissance de la sous-région a connu une légère hausse de 0,5 %, passant de 5,2 % en 2011 à 5,7 % en 2012. Cette faible progression est largement imputable à l'atonie persistante de l'économie mondiale. En revanche, la croissance réelle du PIB en Afrique de l'Est devrait encore se renforcer en 2014. Les secteurs des services, de la construction et du transport sont les principaux moteurs de la croissance. Sauf exception, les performances du secteur agricole restent faibles et les variations de la demande et des prix des matières premières comme les ressources minérales affectent les pays en fonction de leur degré de dépendance à ces produits.

Les États devraient en priorité ajouter de la valeur aux matières premières afin de diversifier leurs activités économiques, mettre fin au syndrome de l'exportation des matières premières et parvenir à une croissance équitable et durable. Outre l'élaboration de stratégies macroéconomiques et sectorielles pertinentes, la sous-région doit investir dans l'infrastructure et le capital humain; améliorer la mobilisation des ressources nationales; réformer le marché lié aux facteurs de production; créer des mesures d'incitation pour promouvoir l'emploi dans le secteur privé; augmenter la productivité afin de mettre fin aux taux élevés de chômage; et accélérer le mouvement en faveur du développement durable.

Bien que les niveaux de la pauvreté aient fortement baissé, le taux moyen de 47,5 % pour la sous-région reste très élevé et le taux de pauvreté de chaque pays reste préoccupant: 67 % au Burundi (2008), 29,2 % en Éthiopie (2010), 46,6 % au Kenya (2006), 24,7 % en Ouganda (2010), 56,9 % au Rwanda et 35,7 % à la République-Unie de Tanzanie (2001). Selon les statistiques nationales, au total, plus de 100 millions de personnes en vivent en-dessous du seuil de pauvreté dans la sous-région. Cela entraîne de nombreux obstacles ainsi que d'autres problèmes connexes comme l'éducation et l'emploi, avec un impact certain sur le PIB au niveau national.

L'insécurité alimentaire est l'une des questions les plus urgentes à régler en Afrique de l'Est. Elle comporte deux volets: le niveau de production alimentaire dans la sous-région, qui a fortement diminué et le prix des denrées alimentaires, qui a considérablement augmenté au cours des deux dernières années, ce qui met la nourriture hors de portée de nombreux foyers (Banque mondiale, 2010). La vulnérabilité liée aux pénuries de nourriture est exacerbée par la situation de nombreux petits fermiers qui dépendent des denrées alimentaires qu'ils produisent pour obtenir à la fois de la nourriture et un revenu. Cela affecte le commerce de la principale activité économique et entretient l'augmentation du taux de pauvreté.

Par ailleurs, de nouveaux problèmes de développement durable apparaissent dans la sous-région: changement climatique et conditions météorologiques extrêmes qui lui sont associées, raréfaction de l'eau, crise financière émergente, arrêt des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, crise alimentaire mondiale et hausse du prix des denrées alimentaires, crise énergétique

précipitée par la volatilité sans précédent des prix de l'énergie, perte de la biodiversité et dégradation des écosystèmes, y compris les écosystèmes marins, modèles de consommation et de production inefficaces et sources de gaspillage, et succession de catastrophes naturelles. Cette myriade de problèmes justifie que la politique économique de la région soit modifiée, notamment les systèmes de production, de distribution et de consommation, dans le cadre de la croissance verte.

**Tableau 1**  
**Problèmes de développement durable et conséquences**

	Problèmes de développement durable	Causes principales	Conséquences et liens existants avec d'autres obstacles
<b>Viabilité économique</b>			
1.	Niveaux élevés de pauvreté	Forte croissance démographique, estimée à 2,5 % par an; problèmes environnementaux, notamment la dégradation des terres; possibilités limitées et restreintes de diversification des activités économiques	Charge élevée de morbidité et mauvaise santé des populations; faible productivité, y compris dans le secteur agricole; insécurité alimentaire et malnutrition; incapacité d'accéder à des services sociaux adéquats
2.	Taux de chômage élevés	Accès inadéquat aux services sociaux pour un grand nombre de personnes (plus de 40 %), notamment à l'éducation et à la santé, aux services financiers et à des moyens de production comme la terre et d'autres ressources naturelles	Faible productivité de la population; accès insuffisant aux besoins élémentaires; exposition accrue à la criminalité et exode rural
3.	Croissance économique inéquitable et inégalités	Prédominance de l'agriculture, activités hors-exploitation agricole insuffisantes; forte pression démographique; distribution inégale des terres; taux de chômage élevés; pratiques culturelles discriminatoire envers les femmes	Perte et dégradation des ressources naturelles; problèmes environnementaux et augmentation des niveaux de pauvreté
<b>Durabilité sociale</b>			
4.	Forte croissance démographique	Taux de fécondité élevés; manque d'accessibilité aux services de planning familial; niveaux élevés de pauvreté	Pression sur les ressources naturelles et autres; dégradation de ces ressources; faibles niveaux de productivité; production centrée sur la subsistance
5.	Mauvaise santé des populations et prévalence de maladies comme le VIH/sida.	Accès insuffisant aux centres et services de santé; malnutrition; dégradation de l'environnement; allocations de budget insuffisantes; et faibles valeurs culturelles	Mortalité maternelle et infantile élevée; faible productivité et mauvaises performances économiques
6.	Taux d'analphabétisme élevés	Taux d'abandon élevé au niveau secondaire; faible taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons dans les établissements d'enseignement supérieur	Chômage persistant; salaires et revenus plus faibles; pauvreté; faibles niveaux de croissance; accès insuffisant des femmes aux ressources comme la terre; croissance inéquitable

	Problèmes de développement durable	Causes principales	Conséquences et liens existants avec d'autres obstacles
7.	Insécurité alimentaire et famine persistante	Taux élevés de croissance démographique (2,5 %); épuisement des terres et appauvrissement des sols, accès insuffisant aux technologies agricoles appropriées; catastrophes naturelles comme les sécheresses et les inondations)	Cycles de pauvreté; mauvaise santé des enfants et mauvaise qualité des soins qui leur sont prodigués; dégradation des sols; volatilité du prix des denrées alimentaires; conflits
<b>Durabilité environnementale</b>			
8.	Insalubrité de l'eau et manque d'assainissement	Système d'assainissement et d'alimentation en eau insuffisants; infrastructures limitées	Maladies infectieuses transmises par l'eau et mauvaise santé des populations
9.	Pollution de l'air	Émissions non réglementées émanant des industries; émissions provenant d'autres sources; utilisation de techniques rudimentaires	Changement climatique; maladies non transmissibles
10.	Effets négatifs du changement climatique, notamment les sécheresses, les inondations et les glissements de terrain	Fortes émissions de carbone émanant de la déforestation et de la dégradation des terres; de l'utilisation d'énergies fossiles, en particulier dans les secteurs du transport et de l'énergie	Bouleversements des activités agricoles; augmentation de l'incidence des maladies et mauvaise santé des populations; hausse des risques comme les glissements de terrain et forte incidence des catastrophes naturelles; insécurité alimentaire; perte de la biodiversité
11.	Dégradation des sols et désertification	Pression démographique; empiètement sur les forêts; désertification; effets du changement climatique	Perturbation de la production; sécheresses récurrentes; appauvrissement des sols; insécurité alimentaire
12.	Déforestation	Pression démographique; empiètement des fermes; pratiques agricoles rudimentaires	Réduction des précipitations; perte de la biodiversité; dégradation des terres et appauvrissement des sols
13.	Sources d'énergie peu fiables	Forte dépendance envers les combustibles issus de la biomasse; investissement limité dans des sources d'énergie propres et modernes	Dégradation des terres et déforestation; niveaux de production limités; effets du changement climatique; faible développement industriel
<b>Problèmes de gouvernance liés au développement durable</b>			
14.	Préoccupations croissantes en matière de sécurité et consolidation de la paix	Instabilité dans la sous-région; attachements culturels	Instabilité de la population; baisse des performances de certaines activités économiques comme l'agriculture; production alimentaire limitée; nombreux camps de réfugiés présents dans la sous-région

## 2.2.2 Potentiels à exploiter

La sous-région de l'Afrique de l'Est ne manque pas de potentiels qui, s'ils sont bien exploités, pourraient accélérer la croissance et encourager le développement durable. En effet, avec un apport de valeur ajoutée, les pays concernés pourraient mieux affronter et surmonter les problèmes de développement, et ouvrir la voie à la croissance et au développement durables et équitables. Il s'agit notamment des éléments suivants:

**Ressources naturelles:** La sous-région regorge de ressources naturelles essentielles au développement. Elle dispose également de terres fertiles où l'agriculture intensive et mécanique peut être pratiquée mais qui, actuellement, sont cultivées par de petits propriétaires comme moyen de subsistance. La sous-région possède également des forêts et des parcs nationaux qui pourraient être autant de zones d'attraction pour la sauvegarde de l'environnement. Elle dispose aussi d'importantes réserves de pétrole explorées: il a été confirmé que des milliards de barils pourraient être produits dans des pays comme le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo ou le Soudan du Sud. D'autres pays de la région sont riches en minéraux et minerais comme l'or, les diamants, le tungstène et l'étain. Enfin, la sous-région possède de grandes réserves d'eau qui pourraient être utilisées pour produire de l'énergie hydroélectrique afin de stimuler la croissance dans d'autres secteurs comme l'industrie ou le secteur manufacturier;

**Intégration régionale:** La sous-région a fortement progressé dans ce domaine grâce à la mise en place de plusieurs entités comme la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale sur le développement et la Communauté économique des pays des Grands Lacs. L'intégration régionale aide à stimuler les échanges en instaurant des mesures spécifiques comme l'exonération fiscale sur certains produits ou la réduction des obstacles au commerce par le biais d'unions douanières;

**Programmes et stratégies de développement en cours:** Les États membres et les communautés économiques régionales mettent en place plusieurs stratégies et programmes pour répondre rapidement aux défis et favoriser une croissance et un développement durables et équitables. Ces stratégies visent à réduire la pauvreté, favoriser l'égalité des sexes et protéger l'environnement;

**Forte urbanisation:** L'urbanisation est une chance à saisir pour les pays comme pour leurs habitants. Par exemple, le taux élevé d'exode rural donne l'occasion de résoudre le problème de la fragmentation des terres et de leur consolidation afin de stimuler la production. Les fortes concentrations de populations dans les grandes et moyennes villes offrent à tous la possibilité de développer des compétences formelles et informelles afin de trouver un emploi qui, à son tour, fournit une rémunération aux familles et des revenus au gouvernement grâce aux impôts.

### 3. Domaines et thèmes prioritaires de développement durable

L'examen de documents officiels nationaux et sous-régionaux montre que les pays et les groupes sous-régionaux ont mis en place des stratégies et des programmes d'intervention spécifiques pour résoudre les problèmes susmentionnés.

#### 3.1 Domaines prioritaires de développement durable au niveau national

Les politiques, stratégies et programmes destinés à résoudre les problèmes de développement durable sont élaborés dans le cadre de stratégies de réduction de la pauvreté, de plans de développement national et de documents sur les perspectives à long terme. Les documents étudiés comprenaient notamment: Vision Burundi 2025, Stratégie pour le développement économique et la réduction de la pauvreté du Rwanda, Stratégie pour la réduction de la pauvreté des Comores, document sur la réduction de la pauvreté de Djibouti, document de stratégie et programme indicatif national de l'Érythrée, plan de croissance et de transformation pour l'Éthiopie ainsi que d'autres documents sous-régionaux stratégiques et de planification. À la lumière de ces informations, les principaux domaines de développement durable au niveau national sont les suivants:

- (a) *Réduction/éradication de la pauvreté*: pour tous les pays de la sous-région, la réduction de la pauvreté est un Objectif prioritaire. Des documents stratégiques de réduction de la pauvreté ou de vision nationale ont donc été établis pour servir de trame dans ce domaine. Dans de nombreux programmes, la transformation agricole, l'éducation, le renforcement des capacités, le développement des petites et moyennes entreprises et la transformation rurale sont considérés comme des mesures essentielles pour éradiquer la pauvreté;
- (b) *Développement des infrastructures*: dans de nombreux pays, ce domaine est considéré comme une priorité nationale et un fondement pour augmenter les investissements. Il s'agit des routes, des lignes de chemin de fer, des écoles et des hôpitaux. Les programmes sur ce thème se sont étendus au développement des infrastructures dans les zones rurales, où la majorité de la population vit et pratique une agriculture de subsistance. L'amélioration de l'infrastructure est essentielle pour la chaîne de commercialisation dans la sous-région.
- (c) *Énergie*: de nombreux pays de la sous-région considèrent que l'énergie constitue aussi une priorité dans le cadre du développement durable. Elle est essentielle pour augmenter la croissance des industries et accélérer la transformation économique;
- (d) *Paix, sécurité et bonne gouvernance*: il faut renforcer les systèmes de justice, réduire les taux de corruption et constitutionnaliser la réconciliation;
- (e) *Hausse des investissements privés*: les pays de la sous-région ont identifié le développement du secteur privé et le partenariat public-privé comme prioritaires pour stimuler la croissance industrielle;
- (f) *Santé*: l'amélioration de la santé pour tous les groupes de population est une priorité. Une attention particulière doit être accordée aux taux de mortalité maternelle, aux taux d'incidence du VIH/sida et aux efforts entrepris dans le cadre du planning familial. Des stratégies ont également été conçues afin de lutter contre les maladies non transmissibles, qui font de nombreuses victimes;

- (g) *Gestion saine de l'environnement*: il s'agit d'une priorité qui est mise en avant dans les stratégies de développement des pays de la sous-région. Au Rwanda, par exemple, ce thème est traité comme une question transversale. Plusieurs mécanismes de protection de l'environnement ont été élaborés et sont en train d'être mis en œuvre. Presque tous les pays de la sous-région ont conçu des programmes nationaux d'adaptation afin de déterminer quelles étaient les ressources nécessaires pour atténuer les effets du changement climatique et prendre des mesures en ce sens. Des mécanismes ont été définis pour réduire les émissions de gaz carbonique et les taux de pollution dans les différents pays. Au Kenya, par exemple, les voitures d'occasion importées dans le pays ne doivent pas avoir plus de cinq ans.

## 3.2 Domaines prioritaires de développement durable au niveau de la sous-région

Au niveau des regroupements sous-régionaux, les mesures requises ont été détaillées dans plusieurs documents comme, par exemple, le Protocole du marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est, le document de la Commission économique pour l'Afrique intitulé *Progress towards sustainable development for Eastern Africa* (progrès accomplis vers le développement durable de l'Afrique de l'Est), les stratégies de l'IGAD, les rapports de la Banque mondiale et ceux des Nations Unies. Les points suivants sont considérés comme prioritaires pour la sous-région:

### 3.2.1 Priorités économiques

- (a) *Obtenir une croissance économique forte et durable*: il s'agit pour la sous-région d'accélérer la croissance économique en renforçant certains secteurs (comme les services), en améliorant les résultats économiques par la transformation de l'agriculture, le commerce et la hausse des exportations, en encourageant les investissements privés et en transformant le mode de fonctionnement des petites et moyennes entreprises afin d'atteindre à une stabilité et une égalité économiques;
- (b) *Développer les infrastructures*: les infrastructures servent de base à la transformation des économies des pays membres de la sous-région. Les différents organes d'intégration économique régionale ont soutenu ce processus en encourageant le renforcement des liens entre les pays afin d'accélérer la croissance dans des secteurs comme la santé, l'agriculture, le commerce, la production industrielle et la transformation;
- (c) *Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle*: garantir une production alimentaire durable est une priorité pour la sous-région. Des mécanismes visant à promouvoir la production de céréales ont été définis dans plusieurs rapports régionaux et sous-régionaux. Ils comprennent notamment le recours à de l'engrais écologique;
- (d) *Lutter contre le chômage*: les pays de la sous-région reconnaissent la prévalence d'un taux élevé de chômage et mettent l'accent sur la création d'emploi, surtout pour les jeunes, en donnant une impulsion à l'investissement privé, en diversifiant les secteurs et en renforçant les activités non-agricoles. Les efforts entrepris pour augmenter les possibilités d'emploi comportent notamment la création de systèmes de prêts bancaires destinés à encourager les jeunes à exercer une activité indépendante. La parité homme-femme devrait aussi être prise en compte dans la lutte contre le chômage en fournissant les mêmes possibilités et droits de propriétés aux deux sexes. L'égalité des chances pour accéder à une éducation et à des soins de santé de qualité devrait également être une priorité dans les programmes de développement.

### 3.2.2 Priorités sociales

- (a) *Éradiquer la pauvreté*: des efforts ont été entrepris dans le cadre de différents programmes pour éradiquer la pauvreté et réduire le nombre de personnes vivant avec moins d'1,25 dollars américains par jour. Il s'agit notamment d'étendre les infrastructures et les services sociaux aux zones rurales;
- (b) *Lutter contre les maladies et améliorer la santé des populations*: infrastructures, services sociaux, problèmes de santé, en particulier le VIH/sida, la malaria et les maladies non transmissibles, et santé reproductive sont tous des thèmes prioritaires pour la sous-région. La santé est prioritaire en raison des répercussions qu'elle peut avoir sur d'autres secteurs comme l'agriculture et l'industrie manufacturière si elle est défaillante. Réduire l'incidence de la malaria et d'autres maladies est l'objectif principal de la plupart des politiques et programmes sanitaires;
- (c) *Développer l'éducation et les compétences*: ce domaine est prioritaire pour réduire les taux élevés d'analphabétisme encore présents dans la sous-région. L'accent est mis sur le développement de la formation professionnelle afin que les demandeurs d'emploi qualifiés deviennent des créateurs d'emploi qualifiés. Le renforcement des capacités est particulièrement ciblé pour fournir les compétences demandées et ainsi transformer les indicateurs et les résultats de l'emploi. Des programmes ont été élaborés dans le cadre de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique dans le but de renforcer l'efficacité dans ce domaine.

### 3.2.3 Priorités environnementales

- (a) *Assurer une gestion durable des terres*: les pays de la sous-région ont reconnu que la gestion saine des terres devait être une priorité dans le cadre du développement durable. Plusieurs programmes et politiques ont été formulés pour parvenir à une gestion et une productivité durables des terres. Le reboisement, les cultures en terrasses et le contrôle de l'érosion des sols sont quelquesunes des mesures en cours pour répondre aux problèmes de gestion des terres.
- (b) *Garantir l'accès à l'eau et une gestion durable des ressources en eau*: il a été reconnu que les ressources en eau représentaient un grand potentiel pour la sous-région. Leur gestion est devenue une priorité, tout comme l'approvisionnement en eau potable de la population, en particulier dans les zones rurales.
- (c) *S'adapter au changement climatique et réduire les risques de catastrophes*: les mesures d'adaptation au changement climatique et de réduction des effets des catastrophes sont également prioritaires. Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour gérer les bassins versants et maîtriser les crues et d'autres catastrophes, en particulier dans les zones exposées.

Le tableau 2 ci-dessous résume les domaines prioritaires de développement durable pour la sous-région:

#### (a) Réaliser une croissance durable et inclusive, et une transformation économique

Il s'agit en priorité de lutter contre les niveaux élevés de pauvreté, d'encourager la sécurité alimentaire et d'augmenter la production agricole. D'autres mesures prioritaires concernent la gestion saine des ressources naturelles, l'appui au développement du secteur privé, le développement d'une infrastructure durable, y compris dans le domaine de l'énergie et des transports, et l'intégration régionale.

#### (b) Améliorer la santé et la productivité des populations

Pour cela, il est nécessaire de traiter les problématiques relatives aux taux de croissance démographique élevés, à l'urbanisation rapide, au manque d'assainissement, au taux de chômage élevé (en particulier chez les jeunes), à la mauvaise santé des populations et à la prévalence de maladies comme le VIH et la malaria, aux forts taux d'analphabétisme, à l'inégalité des sexes et à l'insuffisance de la protection sociale. Les mesures

prioritaires de développement durable dans ce domaine sont les suivantes: améliorer l'accès aux services de santé; améliorer la qualité de l'éducation, l'égalité entre les sexes et l'équité en donnant aux femmes davantage de moyens d'action; réduire la prévalence du VIH/sida et des maladies non transmissibles; étendre la couverture de la sécurité sociale et transformer les zones rurales.

**(c) Utiliser les ressources naturelles de façon efficace et réduire la dégradation de l'environnement**

Il faut notamment encourager la productivité et l'intégrité environnementales en luttant contre les problèmes suivants: manque d'assainissement, insalubrité de l'eau et effets négatifs du changement climatique comme la sécheresse et les inondations; pollution de l'air et gestion des produits chimiques; désertification et sources d'énergie peu fiables.

**Tableau 2**  
**Thématiques du développement durable et domaines d'action prioritaires**

Thématiques du développement durable et problèmes principaux	Domaines d'action prioritaires
<p>1. Croissance équitable et transformation économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveaux élevés de pauvreté</li> <li>Insécurité alimentaire</li> <li>Taux de chômage</li> <li>Infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire</li> <li>Réduire le chômage et encourager la création d'emploi</li> <li>Développer les infrastructures, notamment pour l'énergie, l'eau, les transports et l'assainissement</li> </ul>
<p>2. Population en bonne santé et productive</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveaux élevés d'analphabétisme</li> <li>Problèmes de santé</li> <li>Accès insuffisant aux centres de santé</li> <li>Forte croissance démographique</li> <li>Faibles niveaux de sécurité et de stabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité durables</li> <li>Améliorer l'accès aux centres de santé</li> <li>Améliorer la qualité de l'éducation et des bâtiments, y compris la formation professionnelle et technique, et l'enseignement aux adultes.</li> <li>Promouvoir la parité hommes-femmes et donner davantage de moyens d'action aux femmes</li> <li>Réduire les taux de croissance démographique</li> </ul>
<p>3. Utilisation efficace des ressources naturelles et réduction de la dégradation de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effets néfastes du changement climatique</li> <li>Eau insalubre et assainissement insuffisant</li> <li>Dégradation des terres et désertification</li> <li>Déforestation importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation au changement climatique et réduction de ses effets</li> <li>Gestion saine des ressources naturelles et de l'environnement</li> <li>Réduction et gestion des risques de catastrophes naturelles</li> </ul>

## 4. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable

Le tableau 3 contient sept objectifs, ainsi que des cibles et des indicateurs, qui couvrent un grand nombre de priorités de développement économique, sociale et environnementale en Afrique de l'Est. Ces objectifs devraient être atteints dans un délai de 15 ans, soit d'ici à 2030.

Tableau 3

### Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable proposés pour la sous-région de l'Afrique de l'Est

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
<b>Transformation économique</b>	
<b>Objectif 1: Éradiquer l'extrême pauvreté</b>	
Cible 1: Éradiquer l'extrême pauvreté définie comme ceux qui vivent avec moins d'1,25 dollars par jour ou en dessous du seuil national de pauvreté d'ici 2030.	1.1 Nombre de personnes vivant avec moins d'1,25 dollars par jour ou en dessous du seuil national de pauvreté 1.2 Pourcentage de la population vivant avec moins d'1,25 dollars par jour ou en dessous du seuil national de pauvreté
<b>Objectif 2: Assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate</b>	
Cible 2: Réduire de 50% les importations alimentaires d'ici 2030	2.1 Quantité de produits alimentaires importés par rapport à l'offre alimentaire totale 2.1.1 Proportion de la population en dessous du niveau minimum de consommation d'énergie alimentaire 2.1.2 Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans
Cible 3: Éradiquer la faim d'ici 2030	
Cible 4: Réduire de 80 % le nombre de personnes ayant une alimentation déséquilibrée d'ici 2030	4.1 État nutritionnel (apport calorique par habitant)
<b>Objectif 3: Réduire le chômage</b>	
Cible 5: Accroître de 5 % les investissements privés d'ici 2030 afin d'augmenter les possibilités d'emploi	5.1 Investissements privés calculés en pourcentage du PIB
Cible 6: Accroître de 10 % les emplois de bonne qualité d'ici 2030	6.1 Salaire moyen annuel 6.2 Ancienneté dans l'emploi 6.3 Nombre d'heures de travail en moyenne 6.4 Proportion d'employés ayant eu un accident du travail
Cible 7: Accroître de 10 % la diversification vers des emplois plus techniques et axés sur les compétences d'ici 2030	7.1 Pourcentage d'emplois axés sur les compétences 7.2 Contributions du secteur au PIB 7.3 Proportion d'employés bénéficiant d'une formation professionnelle
Cible 8: Réduire de plus de la moitié le taux de chômage chez les jeunes et les diplômés d'ici 2030	8.1 Taux de chômage des jeunes et des diplômés 8.2 Ratio emploi-population
Cible 9: Améliorer de plus 30 % l'accès à la protection sociale et aux prestations offertes d'ici 2030	9.1 Couverture de la protection sociale Taux de criminalité

<b>Objectif 4: Accroître et améliorer l'infrastructure existante</b>	
Cible 10: Améliorer de 20 % l'infrastructure nationale et transfrontalière (routes, chemins de fer et aéroports) d'ici 2030	10.1 Nombre de connexions entre les villes 10.2 Densité totale du réseau routier 10.3 Pourcentage du réseau routier asphalté 10.4 Nombre de morts et de blessés dus aux accidents de la route 10.5 Voies ferrées (total route-km) 10.6 Temps passé dans la circulation urbaine
Cible 11: Réduire de 20 % le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité d'ici 2030	11.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité
Cible 12: Fournir un accès total à des sources d'eau potable et à un assainissement améliorés d'ici 2030	12.1 Proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées 12.2 Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré
Cible 13: Accroître les investissements consacrés à l'eau afin d'améliorer de 10 % l'accès à l'eau potable d'ici 2030	13.1 Investissement annuel consacré à l'eau et à l'assainissement
<b>Besoins sociaux</b>	
<b>Objectif 5: Élargir l'accès aux centres de santé</b>	
Cible 14: Garantir un accès universel à des soins de santé de qualité et réduire de 50 % le nombre de cas de paludisme et d'autres maladies d'ici 2030	14.1 Proportion de la population ayant accès aux centres de santé 14.2 Ratio docteur/patient 14.3 Nombre de cas de paludisme
Cible 15: Réduire de 50 % le nombre d'infections par le VIH/sida d'ici 2030	15.1 Taux de prévalence du VIH/sida
Cible 16: Accroître de 20 % l'accès au rétroviral d'ici 2030	16.1 Pourcentage de personnes vivant avec le VIH et le sida qui ont accès aux rétroviraux
Cible 17: Réduire de 50 % le taux de mortalité infantile d'ici 2030	17.1 Taux de mortalité infantile
Cible 18: Réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle d'ici 2030	18.1 Taux de mortalité maternelle 18.2 Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié
Cible 19: Garantir un accès universel à la santé reproductive et réduire à moins de 10 % le nombre de besoins en matière de planification familiale qui n'ont pas été satisfaits	19.1 Pourcentage de besoins en matière de planification familiale non satisfaits 19.2 Taux de prévalence de la contraception 19.3 Taux de grossesses d'adolescentes 19.4 Accès aux soins prénatals
<b>Objectif 6: Améliorer les établissements scolaires</b>	
Cible 20: Assurer l'éducation secondaire universelle à la fois aux garçons et aux filles, et augmenter de 20 % les taux de scolarisation d'ici 2030	20.1 Taux net de scolarisation au niveau secondaire 20.2 Taux net de scolarisation au niveau primaire 20.3 Taux d'abandon au niveau primaire
Cible 21: Augmenter de 20 % le nombre d'établissements d'enseignement d'ici 2030	21.1 Ratio élèves-bâtiment (salle de classe, toilettes, ordinateur)
Cible 22: Augmenter de 10 % le nombre d'établissements d'enseignement technique et professionnel d'ici 2030	22.1 Nombre d'établissements d'enseignement technique construit en une année

<b>Protection de l'environnement</b>	
<b>Objectif 7: Promouvoir l'utilisation efficace des ressources naturelles et réduire la dégradation de l'environnement</b>	
Cible 23: Veiller à intégrer les principes de développement durable dans les politiques, stratégies et plans de développement	23.1 Politiques nationales de développement, stratégies qui intègrent de manière équilibrée les volets économiques, sociaux et environnementaux du développement durable dans les politiques de développement
Cible 24: Réduire de 50 % la déforestation et la dégradation de la forêt entre 2015 et 2030	24.1 Proportion de terres couvertes par des forêts (%)
Cible 25: Réduire de 50% la pollution de l'eau et assurer la gestion durable des terres d'ici 2030	25.1 Incorporation de la gestion durable des terres et de l'eau dans les stratégies de développement 25.2 Taux de désertification 25.3 Niveaux des principaux polluants dans l'eau 25.4 Taux de dégradation des terres et des sols
Cible 26: Réduire de 50 % la pollution atmosphérique d'ici 2030	26.1 Niveaux des principaux polluants dans l'air en zones urbaines et rurales
Cible 27: Accroître de 10 % l'accès aux sources d'énergie renouvelables d'ici 2030	27.1 Proportion de la population ayant accès aux énergies renouvelables 27.2 Proportion de la population dépendant de l'utilisation des biomasses
Cible 28: Gérer et exploiter les ressources naturelles de façon durable et légale, et par le biais d'approches fondées sur les écosystèmes d'ici 2030	28.1 Pourcentage des écosystèmes endommagés qui ont été restaurés 28.2 Existence et mise en œuvre effective de politiques, plans, lois, réglementations et normes en matière de protection et de gestion de l'environnement
Cible 29: Réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030	29.1 Émissions de dioxyde de carbone par habitant
Cible 30: Encourager la capacité de résilience au changement climatique d'ici 2030 en intégrant des mesures d'adaptation et d'atténuation des risques dans les politiques et les programmes de développement ainsi que dans les projets d'investissement	30.1 Incorporation de mesures d'adaptation et d'atténuation des risques liées au changement climatique dans les politiques, les plans et les programmes de développement, et les projets d'investissement

## 5. Conclusion et recommandations

### 5.1 Conclusion

Au cours des dernières années, l'Afrique de l'Est a enregistré des résultats économiques impressionnants qui ont encouragé les dirigeants politiques et les décideurs à fixer des objectifs de développement économique ambitieux, certains pays ayant explicitement la volonté de devenir des nations à revenu intermédiaire au cours des 20 prochaines années. Cependant, plusieurs obstacles demeurent.

Du fait de l'incidence de la pauvreté et des inégalités, qui reste très importante, et des taux élevés de chômage et de sous-emploi, la sous-région de l'Afrique de l'Est occupe un rang peu élevé dans l'Indice de développement humain par rapport à ses voisins. De plus, l'Afrique de l'Est dispose d'un des taux de fécondité les plus élevés d'Afrique, ce qui a entraîné une augmentation rapide de la population de plus de 48 millions depuis 2005. Cela se traduit par des pressions croissantes sur les services sociaux comme sur les ressources naturelles.

La sous-région peine également à assurer une sécurité alimentaire durable pour tous, la qualité et la quantité des produits alimentaires étant insuffisantes. Afin d'inverser la tendance, les agriculteurs doivent soutenir l'accès à des technologies appropriées pour renforcer la productivité agricole. Les infrastructures comme les routes et le chemin de fer doivent être étendues et améliorées de façon à faciliter les flux et les échanges de produits alimentaires.

Les ressources environnementales, qui servent de fondement à la croissance économique durable et au bien-être des habitants de la sous-région, sont menacées. La dégradation et la perte des terres, des forêts et de la biodiversité, qui sont considérables, peuvent être attribuées à la forte pression démographique au vu du rôle prédominant des ressources naturelles dans la réduction de la pauvreté, l'agriculture et les ressources énergétiques. Par exemple, entre 1990 et 2010, les forêts ont diminué de plus de 22 millions d'hectares et la déforestation devrait continuer puisque la population augmente encore. Tous ces effets négatifs sont encore exacerbés par le changement climatique.

Le présent rapport a défini et analysé les priorités sociales, économiques et environnementales qui doivent être prises en compte pour atteindre les objectifs de développement nationaux et sous-régionaux et, de façon plus générale, garantir un développement durable dans la sous-région. À cette fin, il est impératif de disposer d'une bonne gouvernance et d'institutions fortes. Tous ces éléments ont été traduits en objectifs et cibles de développement durable, et s'accompagnent d'indicateurs dont le but est d'inspirer des actions ciblées et accélérées de promotion du développement durable dans la sous-région.

### 5.2 Recommandations

Afin que les objectifs et cibles proposés se traduisent en résultats durables et concrets, les recommandations suivantes sont proposées aux pays pour que des mesures soient prises en ce sens:

- (a) Prendre l'engagement de mobiliser et d'allouer une part accrue des ressources publiques au développement durable;
- (b) Intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques, stratégies et programmes de développement nationaux et sous-régionaux. Cela implique la mise en place de mécanismes visant à garantir que les trois volets du développement durable sont intégrés de manière équilibrée;

- (c) Établir des espaces de dialogue pour partager les différentes expériences en la matière, étendre les meilleures pratiques à plus grande échelle et prendre les mesures appropriées pour accélérer la mise en œuvre;
- (d) Renforcer les mécanismes afin que les acteurs sous-régionaux et les communautés locales s'engagent et participent activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques, plans, programmes et activités de développement durable;
- (e) Améliorer l'éducation formelle et non-formelle et la sensibilisation au développement durable afin de renforcer l'intégration et la mise en œuvre de programmes et de mesures sur ce thème, en particulier par les parties prenantes locales;
- (f) Créer des centres de développement durable, notamment des instituts de formation où différents acteurs peuvent acquérir les connaissances et les compétences nécessaires en matière de développement durable;
- (g) Mettre en place et promouvoir des politiques et des mesures d'incitation afin de permettre au secteur privé de participer activement au développement durable et d'assumer leurs responsabilités sociales dans ce cadre;
- (h) Promouvoir la bonne gouvernance et renforcer les institutions qui appuient les activités de développement durable aux niveaux national et sous-régional;
- (i) Renforcer la coordination et la coopération entre les organisations de la sous-région comme à l'extérieur afin d'harmoniser les interventions et d'encourager les échanges de meilleures pratiques et l'acquisition de connaissances, notamment technologiques, sur le développement durable.

